



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-152

Ottawa, le 20 avril 2006

Island Radio Ltd.

Port Alberni (Colombie-Britannique)

Révocation de licence

1. Dans *CJAV Port Alberni – conversion à la bande FM*, décision de radiodiffusion CRTC 2005-160, 18 avril 2005, le Conseil a approuvé une demande présentée par Island Radio Ltd. visant à obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM à Port Alberni en remplacement de sa station AM CJAV. La nouvelle station FM est maintenant en exploitation.
2. Island Radio Ltd. a donc demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio CJAV Port Alberni.
3. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Island Radio Ltd. à l'égard de CJAV Port Alberni.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>